

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2017

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	12

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe – MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel – MOULIN Martine – RANCON Raphaël - SAMUEL Béatrice

Absents excusés : RIFFARD David – ROMEAS Frédéric

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 7 avril 2017 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé.

1^{ère} délibération : SICCDE (Syndicat intercommunal de capture des carnivores domestiques errants) : demande de retrait des communes de Rosières et Lavoûte-sur-Loire

Les communes de Rosières et de Lavoûte-sur-Loire étant dorénavant rattachées à la Communauté de Communes de l'Agglomération du Puy-en-Velay, celles-ci souhaitent ne plus faire partie du Syndicat intercommunal de capture des carnivores domestiques errants.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter cette demande.

Demande approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : modification des statuts du Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que notre commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE43). Lors de son assemblée générale en date du

31 mars 2017, le Comité syndical du SDE43 a approuvé à l'unanimité l'adaptation de nouveaux statuts portant, entre autres, sur l'éclairage public (maintenance et entretien) des infrastructures, la cartographie des réseaux secs, l'assistance et l'appui dans le cadre des études relatives au développement des énergies renouvelables, etc.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil à délibérer sur ces statuts et à les approuver.

Demande approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : actualisation de l'indice des indemnités de fonction des élus suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que, suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice des indemnités de fonction des élus doit être actualisé et sollicite son accord.

Accord à l'unanimité.

4^e délibération : dans le cadre de la vente d'une maison située au lieu-dit « Le Châtelard », cession d'un délaissé de voirie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la vente d'une maison individuelle, située au lieu-dit Le Châtelard et de la demande du nouveau propriétaire d'acquérir un délaissé de voirie d'une superficie de 50 m².

Après délibération, le Conseil accepte cette demande de cession d'un délaissé de voirie de 50 m² pour un prix de 7 € le m².

Accord à l'unanimité.

5^e délibération : acquisition sableuse et étrave : validation des fournisseurs retenus

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'achat du tracteur, il avait proposé l'acquisition d'une étrave et d'une sableuse.

Après avoir contacté plusieurs fournisseurs, et après analyse des offres et négociation, le choix s'est porté sur :

- Euroservice à Aurillac pour l'étrave (montant : 14 484 € TTC)
- César SAMUEL pour la sableuse (montant : 10 356 € TTC)

Proposition acceptée à l'unanimité.

6^e délibération : budget de l'eau : étude d'un diagnostic et schéma directeur eau potable

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité d'effectuer une étude de diagnostic et schéma directeur de l'eau potable.

Ce document permettrait à la commune :

- De mettre à jour les plans des réseaux de distribution,
- De procéder à la recherche de fuites et de déterminer les rendements,
- De vérifier l'équilibre entre les besoins et les ressources,

- De faire des propositions d'amélioration,
- De pouvoir planifier le renouvellement et/ou le renforcement des conduites.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de réaliser cette étude, sachant que cette dernière est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat relatif à cette étude.

Décision approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : délivrance des chablis de la parcelle 1 de la forêt sectionale des Côtés à la commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la tempête Zeus, des arbres sont tombés dans la parcelle 1 de la forêt sectionale des Côtés et sont susceptibles d'être utilisés par les membres de la section pour leurs besoins personnels en chauffage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident :

- D'affecter au partage en nature les arbres tombés, marqués par l'ONF, entre les bénéficiaires de l'affouage pour leurs besoins personnels,
- De faire intervenir une entreprise de travaux forestiers pour sécuriser le parterre de la coupe,
- De solliciter la garantie de trois habitants solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L138.12 du Code Forestier.

Décision approuvée à l'unanimité.